

**COUR D'APPEL JUDICIAIRE
DE PORT-GENTIL**



REPUBLIQUE GABONAISE

Union-Travail- Justice

**TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE
DE PORT-GENTIL**

GREFFE CIVIL

EXTRAIT DE REPERTOIRE :

**AUDIENCE CIVILE DE LECTURE DE BREF DELAI SPECIAL
DU 22 AVRIL 2024**

COMPOSITION DU TRIBUNAL :

PRESIDENT : Madame Cyrille LASSEBI MVOULABELI, Président du Tribunal ;

**MEMBRES : - Madame MVOU MAMBOUNGOU Reine, Juge au siège ;
- Madame KANENGE NDAYELE Nelta Cynthia, Juge au Siège ;**

**GREFFIER AUDIENCIER : Maître MAWANGHA Mono Hélène Ninon, Greffier en
Chef Adjoint ;**

**AFFAIRE : Dame Soumaya JAKHOUKH, Sieurs Tarik JAKHOUKH et Badr
JAKHOUKH (SCP NTOUTOUME et MEZHER)**

Contre/ Sieur AZIZ MUSTAPHA (SCP N'NANG et MBOLO)

OBJET : Exéquatur

**Du Répertoire des affaires civiles ordinaires tenu
conformément à la loi au Greffe civil du Tribunal de Première Instance de
Port-Gentil en son numéro 129/2023-2024, il est littéralement extrait ce qui
suit :**

Statuant publiquement contradictoirement en matière civile, en Premier et en dernier ressort

Vu :

- Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la convention d'aide mutuel judiciaire d'exequatur des jugements et d'extradition entre la République française et la République du Gabon ;
- Les dispositions des articles 549 et 967 du code de Procédure Civile ;
- Les dispositions de l'article 72 du Code Civil ;

- Rejette la demande du sursis à statuer formulée par sieur MUSTAPHA AZIZ à l'audience du 15 Avril 2024 ;
- Reçoit dame Soumaya JAKHOUKH, sieurs Tarik JAKHOUKH et Badr-Eddine JAKHOUKH en leur demande d'exequatur ;
- Déclare exécutoire au Gabon, l'Arrêt rendu en dernier ressort par le Pôle3-Chambre 1 de la Cour d'Appel de Paris en date du 13 Décembre 2023 ;
- Ordonne l'exécution provisoire du présent jugement ;
- Condamne sieur Mustapha AZIZ aux entiers dépens ;

Pour extrait de répertoire, établi les jour, mois et an ci-dessous à la demande de **la SCP NTOUTOUME et MEZHER** ;

Fait à Port-Gentil, le 23 Avril 2024

Le Greffier en Chef Adjoint



**Hélène Ninon MAWANGHA MONO
EPSE ESSONG
GREFFIER DES COURS ET TRIBUNAUX**